



Se connecter au téléservice « Autorisations de voirie » du Département du Pas-de-Calais

<https://autorisationsdevoirie.pasdecalais.fr>

Première connexion 1/2

Le compte est personnel, il ne doit pas être générique. Il est possible de voir l'ensemble des demandes de l'organisme en cas d'intérim.



Seuls les professionnels sont concernés par l'inscription au portail.

Pour les particuliers, cliquer sur « Demande pour particulier »

Première connexion 2/2

Il est nécessaire de se munir de son n° SIRET pour les entreprises ou de son n° RNA pour les associations

Inscription
C'est rapide et facile

* saisie obligatoire

Votre type d'entité :
Entreprise
VOTRE ENTITÉ

SIRET
Ex : 22260001700016

Nom de l'entité : * Complément nom

Adresse

Code postal * Commune *

VOTRE COMPTE

Monsieur Madame

Nom * Prénom *

@ Mail * Téléphone *

Valider mon inscription

Inscription
C'est rapide et facile

* saisie obligatoire

Votre type d'entité :
Association
VOTRE ENTITÉ

Identifiant RNA :
Ex : W180000000

Nom de l'entité : *

Adresse

Code postal * Commune *

VOTRE COMPTE

Monsieur Madame

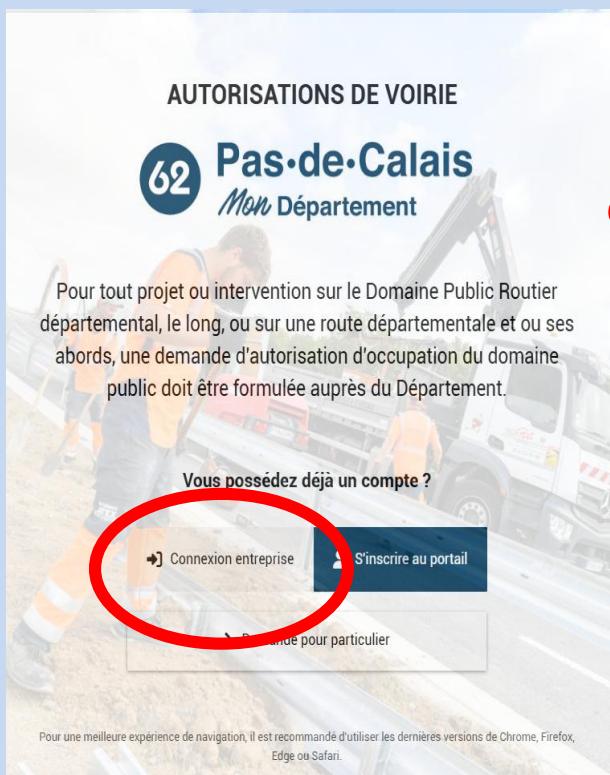
Nom * Prénom *

@ Mail * Téléphone *

Valider mon inscription

Faire une demande 1/4

Après s'être connecté avec ses identifiants, le tableau de bord de vos demandes s'ouvre. Vous pouvez ajouter une demande



Faire une demande 2/4

Renseignez les champs demandés puis cliquez sur continuer afin de saisir une localisation

1 - AJOUT DE LA DEMANDE > DÉTAILS

Le bénéficiaire de l'arrêté est-il différent du demandeur ? Oui Non

Que souhaitez vous faire ?

Exemple : branchement, couche de roulement, pose de la fibre...

*

Cette demande est elle liée à un arrêté existant ?

NON : demande initiale OUI : prolonge un arrêté existant OUI : abroge et remplace un acte existant

VOTRE DEMANDE CONCERNE ?

POLICE DE CIRCULATION

Concerne les travaux ou manifestations nécessitant une réglementation temporaire de la circulation

POLICE DE CONSERVATION

Elle concerne les matériels ou ouvrages ayant une emprise dans le domaine public routier départemental et impliquant des travaux dans le sol ou le sous-sol de la voie (branchements particuliers, aménagement de traverse d'agglomération, installation de mobilier urbain, création d'un accès ...).

ALIGNEMENT

Continuer et saisir une localisation

Faire une demande 3/4

Renseignez la localisation soit par linéaire, soit par intersection, soit par un symbole ponctuel

2 - DEMANDE - AJOUTER UNE LOCALISATION

1 - Quel type de localisation souhaitez-vous saisir ?

LINÉAIRE : POINT DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

INTERSECTION

POINT PONCTUEL

2 - Comment souhaitez-vous saisir votre localisation ?

Point routier : RD, PR et Abscisse

Latitude/Longitude

Route :

PR : * Abscisse : *

Afin de positionner au mieux la carte, veuillez utiliser les barres de recherche en haut de la carte.
Zoomer sur la carte puis faire 1 clic droit à l'endroit souhaité de la zone de travaux, d'occupation ou d'alignement.
Si votre demande concerne plusieurs routes départementales, veuillez saisir plusieurs localisations.

Rechercher une commune :
Saisir une commune du département

Rechercher via des coordonnées GPS :
Saisir la latitude, longitude (Ex: 44.93393,4.89236)

Leaflet | Data © OpenStreetMap contributors

Sauvegarder

Faire une demande 4/4

Ensuite le récapitulatif de votre demande s'affiche. Vous avez la possibilité de dialoguer avec le service instructeur dans l'encadré « Discussion ». Finalisez votre demande en l'envoyant à l'instruction.

FICHE DE LA DEMANDE

Référence 2025/351 Nature des travaux alignement

Type de demande : Demande initiale

Catégorie : ALIGNEMENT

Sous catégorie : Alignement : DEMANDE D'ALIGNEMENT

Dates d'interventions :

Le bénéficiaire de l'arrêté est-il différent du demandeur ? OUI NON

LOCALISATION(S)

Ajouter une localisation



FICHIERS JOINTS

Un plan de situation (1/...)
Envoyé le par

Un extrait de plan cada...
Envoyé le par

DISCUSSION

Ce tableau ne contient pas de données

Ecrivez un message...

Enregistrer le brouillon

Envoyer à l'instruction

Selectionner un fichier...

Envoyer

Autorisations de voirie